



Quel recours ai je pour cette situation

Par **jomoune**, le **20/07/2009** à **22:25**

Bonjour,

j'ai vendu depuis peu mon véhicule avec tous les papiers faits dans les règles cette personne m'a fait un chèque comme convenu mais au moment de l'encaisser cette personne m'a prévenu qu'il faisait opposition car son chèque aurait été volé avec sa carte de crédit mais que je ne devais pas m'inquiéter qu'il allait faire un chèque de banque qui le remplacerait mais malheureusement j'ai attendu pendant un mois et subitement il me ramène la voiture avec les papiers dans un état infecté et allé savoir si je vais avoir des réparations à refaire car elle était nickel il n'en veut plus car il ne peut pas se la payer il a quand même effectué pas mal de kilomètres. Je voulais savoir si je pouvais lui demander une indemnisation et quel recours ai-je car moi de mon côté j'avais contacté ma banque leur précisant que j'allais rembourser la totalité dans quelques jours. Je vous en remercie par avance pour votre réponse. Cordialement

Par **Erwann II**, le **01/09/2009** à **01:12**

Bjr,

L'opposition frauduleuse sur chèque est un délit. Cette personne savait que le chèque n'était pas volé et voulait empêcher son encaissement.

Vous devez aller porter plainte pour escroquerie (la disposition pénale concernée se trouve dans le code monétaire et financier retranscrit dans le code de commerce)

Dans le cadre de cette action pénale vous pouvez demander le paiement de la voiture et des

dommages intérêts.

Ne perdez pas de temps.